

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE DRUMMOND  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAJORIQUE-DE-GRANTHAM

**PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil  
municipal, tenue le 13 juin 2011, à 19h30, à la salle municipale**

Monsieur le maire, Réjean Rodier, préside cette séance et les conseillers(ères) suivants(es) sont présents(es) :

Siège # 1 M. André Parenteau  
Siège # 2 M. Bertrand Parenteau  
Siège # 3 M. Sylvain Paul  
Siège # 4 M. Daniel Courchesne  
Siège # 5 Mme Nancy Letendre  
Siège # 6 M. Robert Boucher

Tous les membres du conseil présents sur le territoire de la municipalité ont reçu l'avis de convocation pour cette séance extraordinaire, dans les délais prévus, conformément aux articles 152, 153 et 156 du *Code municipal du Québec*.

Mme Hélène Ruel, directrice générale / secrétaire-trésorière agit à titre de secrétaire d'assemblée à cette séance.

(2011-06-115)

**1. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, appuyé par le conseiller, M. Daniel Courchesne, et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté et rédigé.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**Ordre du jour:**

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Service incendie : Autoriser achat de deux échelles pour le camion autopompe
3. Période de questions
4. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour a été remis à chacun des membres du conseil et aux personnes présentes dans la salle.

(2011-06-116)

**2. Service incendie : Autoriser achat de deux échelles pour le camion autopompe**

**Attendu** la résolution portant le numéro 2011-06-097 autorisant l'inspection des échelles du camion autopompe du Service incendie;

**Attendu que** les échelles actuelles ont été déclarées non-conformes à la réglementation;

**Attendu que** le maire, M. Réjean Rodier, demande au chef pompier d'expliquer comment procède l'inspection et l'état des échelles actuelles;

**Attendu que** la municipalité a reçu deux propositions suivantes : (avant taxes)

CMP Mayer Inc.	Échelle de 35 pieds deux sections	1 950,00 \$
Aréo-Feu	Échelle de 35 pieds trois sections	2 707,70 \$

**Attendu** la discussion des membres du conseil à ce sujet;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. André Parenteau, appuyé par le conseiller, M. Bertrand Parenteau, et résolu d'accepter la proposition de la compagnie CMP Mayer Inc. et d'autoriser le chef pompier du Service incendie à commander deux (2) échelles de trente-cinq (35) pieds à deux (2) sections, au montant total de 2 221,54 \$ taxes incluses.

Il est également résolu que le Service incendie se procure deux protecteurs pour les extrémités des échelles.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

#### **4. Période de questions**

Les personnes présentes sont invitées par le maire, M. Réjean Rodier, à poser leurs questions et celles-ci portent sur les items suivants :

Aucune question n'est posée dans la salle.

#### **5. Levée de l'assemblée**

Tous les points à l'ordre du jour ayant été épurés.

Il est proposé par la conseillère, Mme Nancy Letendre de lever l'assemblée à **20 heures et 01 minutes**.

---

Réjean Rodier  
Maire

---

Hélène Ruel  
Secrétaire-trésorière

Le maire, M. Réjean Rodier, par la signature de ce procès-verbal, est en accord avec toutes les résolutions et décide de ne pas exercer son droit de veto.

#### **Certificat de crédits**

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes, qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées durant la présente séance.

---

Hélène Ruel  
Secrétaire-trésorière